Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 39 (1910)

Heft: 13

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse. — Le premier congrès catholique suisse d'éducation, organisé par l'Association populaire, se tiendra les 30 et 31 août, à Wil. La veille, le 29 août, aura lieu une assemblée des délégués de la Société catholique suisse d'éducation, ainsi que des sociétés des instituteurs et des institutrices catholiques.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a nommé, dans sa séance du 10 juin, M. l'abbé Dominique Dessarzin, à Châtel-St-Denis, directeur de l'Ecole secondaire de la Veveyse.

Genève. — La conférence générale de printemps du corps enseignant primaire a eu lieu le samedi 21 mai à l'Aula de l'Université, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Rosier, chef du département de l'Instruction publique. Après un discours de M. Rosier, M. Henri Mercier a lu le rapport du jury sur le concours ouvert pour l'élaboration d'un manuel de lecture. Cinq manuscrits ont obtenu des récompenses. Tous les concurrents primés sont des instituteurs. Le second objet à l'ordre du jour était une causerie de M. le Dr Naville sur le rôle des classes spéciales dans l'enseignement primaire. Enfin, M. le Dr Rilliet a entretenu la conférence des maladies contagieuses de la période primaire.

Berne. — La huitième assemblée de la caisse des instituteurs bernois a eu lieu dernièrement à Berne sous la présidence de M. Schmid. L'association compte actuellement 2300 membres. La fortune totale s'élève à 2,928,987 fr. Le nombre des pensionnés s'élève à 101, ils ont retiré la dernière année 42,234 fr.

Zoug. — A la seconde assemblée de la Société d'hygiène scolaire à Zoug, des rapports ont été présentés par M. le Dr Weber, d'Unterægeri, sur les « Etablissements pour enfants convalescents », et par M. le Dr Keller, de Rheinfelden, sur la « Lutte contre la tuberculose chez les enfants ».

Au cours de la discussion qui a suivi, il a été préconisé l'établissement d'une statistique sur les résultats obtenus dans les asiles pour convalescents.

Les thèses des rapporteurs ont été adoptées et transmises au comité, qui en poursuivra l'étude.

Lucerne. — Le Grand Conseil lucernois a décidé d'entrer en matière sur la loi scolaire. Cette loi occasionnera un surcroît

de dépenses de 90,000 fr. Les dépenses totales pour l'enseignement ont passé de 100,000 fr. en 1880 à 1,060,000 en 1909.

Suivant les déclarations de M. Steinmann, directeur des finances, la nouvelle loi pourra être appliquée moyennant création d'un impôt sur les sociétés par actions et d'un impôt de plus-value immobilière.

Neuchâtel. — Une transformation importante vient de s'opérer dans un des plus anciens instituts de ce canton. La maison Müller, de Boudry, s'appellera désormais l'Ecole nouvelle neuchâteloise et devient un Land-Erziehungsheim. L'établissement débute avec 40 élèves et une dizaine de professeurs. Situé non loin du lac, à quelques minutes de l'entrée des superbes gorges de l'Areuse, il est à une petite demi-heure du chemin de fer de Neuchâtel ; il occupe déjà trois immeubles et un quatrième sera aménagé dès que le besoin s'en fera sentir.

Tessin. — Un cours de vacances, en langue italienne, aura lieu à Bellinzone du 18 juillet au 13 août prochain. A la même époque et sous la même direction sera organisé un cours de perfectionnement pour les instituteurs tessinois. Ce dernier comprendra des conférences de pédagogie, données par M. le Dr Montenori, professeur à l'Université de Rome, et des conférences de littérature, d'histoire, de sciences, données par des professeurs du canton du Tessin. Le programme des leçons et conférences sera distribué de sorte que les participants étrangers pourront y assister sans négliger le cours qui leur sera spécialement destiné. Pour plus amples renseignements, on n'a qu'à s'adresser à M. le Dr Rossi, directeur de l'Ecole de Commerce.

Allemagne. — Au Congrès des instituteurs qui s'est tenu dernièrement à Bochum, on s'est occupé de la création d'une association mondiale des pédagogues catholiques. On s'est attaché à faire voir qu'une pareille association serait utile aussi bien à l'union des catholiques de tous les pays qu'à l'échange excellent, comme le prouve l'expérience, des différents systèmes d'éducation et d'instruction appliqués dans les pays étrangers. Comme les délégués étrangers étaient nombreux au Congrès, acte fut aussitôt pris de ce projet. La fédération des instituteurs catholiques allemands, celle des institutrices, celle des instituteurs catholiques d'Autriche, l'association des instituteurs catholiques de la Suisse, la Société d'éducation catholique de la Suisse, l'Onderwyzersbond de Hollande (évêché de Roermond), l'Alliance des maisons d'édu-

cation chrétienne (France), l'association des instituteurs catholiques anglais, celle de Glasgow et d'Ecosse occidentale, la fédération nationale des instituteurs communaux adoptés et libres y ont adhéré immédiatement. Un bureau sera formé pour l'échange de tous renseignements, organes, brochures, annuaires des unes et des autres associations, ainsi mis à la portée de tous.

Enfin, les commissions particulières se sont occupées des deux questions importantes : protection de la jeunesse et littérature immorale, particulièrement protection des élèves émigrés d'un pays à l'autre. A cet effet, on a recommandé aux membres de l'association, là où n'existe point de sociétés protectrices de l'enfance, de créer, ou, tout au moins, de soutenir à leur défaut les sociétés interconfessionnelles pour la répression de l'immoralité ; on a voté aussi l'impression et l'édition de tracts contre les productions pornographiques.

Le prochain Congrès est fixé pour les instituteurs catholiques d'Allemagne, à Hüsten.

En même temps avait lieu à Coblentz la réunion générale des institutrices catholiques, sous la présidence de Mlle P. Herber. Le rapport sur l'état de l'association est une preuve de sa vitalité et de son progrès continu. Les membres ont augmenté de 10,636 à 11,166 dans la dernière année, et de 86 sociétés à 93. Ainsi l'enseignement primaire catholique d'Allemagne prospère, et il ne peut qu'en être ainsi, basé qu'il est sur la religion et le patriotisme, ce dont font encore foi les télégrammes respectueux envoyés par les délégués du Congrès au Pape, à l'empereur et au ministre des Cultes et de l'Instruction publique.

France. — A la session d'octobre dernier, les examens de baccalauréat ont donné les résultats suivants :

La série A, latin-grec, avait présenté 1,262 candidats, dont 503 furent refusés à l'examen écrit, 222 à l'examen oral. Restaient 537 candidats admis, soit 42 %. Sur ces 537 candidats, 2 ont mérité la mention très bien (Poitiers), 3 bien, 32 assez bien, 500 passable.

La section B, latin-langues, avait présenté 1,683 dont 753 furent éliminés à l'examen écrit, 222 à l'oral et 708 admis, soit 42 %. Parmi les admis on relève 3 mentions très bien, 6 bien, 62 assez bien et 637 passable.

La série C, latin-sciences, présentait 1,277 candidats. Elle a eu 548 d'entre eux éliminés après l'épreuve écrite, 159 ajournés après l'épreuve orale et 570 admis, ce qui fait une proportion de 46 %. Les mentions attribuées se répartissent comme suit : pas de très bien, 6 bien, 72 assez bien et 492 passable.

La série D, science-langues, a présenté 1,643 candidats. 728 ont été refusés à l'écrit, 184 à l'oral et 731 ont été admis, soit la proportion de 39 %. Les notes attribuées sont : 2 très bien, 2 bien, 77 assez bien, 650 passable.

Deuxième partie. — Sur les 2,639 candidats de philosophie, 728 ont été éliminés après l'épreuve écrite, 339 après l'épreuve orale et 1,572 admis. Proportion : 59 %. Notes : 1 très bien, 16 bien, 241 assez bien, 1,314 passable.

Des 1,128 candidats de mathématiques 338 ont été éliminés après l'épreuve écrite, 148 après l'épreuve orale, 642 admis, soit dans la proportion de 57 % avec 7 bien, 106 assez bien et 529 passable.

— L'Association des Amis de l'Ecole Normale Libre a donné une très brillante réunion en l'hôtel de Mme la comtesse de Fels, 135, faubourg Saint-Honoré. Mme Charles Daniélon, dans une conférence pleine d'éloquence et de charme, a exposé les progrès de l'œuvre qu'elle a fondée avec tant de courage et dirige depuis quatre ans.

L'Ecole Normale Libre, 4, rue Oudinot, compte aujourd'hui 100 élèves dont 40 internes, préparant les différents examens que les lois nouvelles exigent des directrices et professeurs libres : la licence, le baccalauréat, le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire, le professorat des écoles normales, etc. De toute la France les évêques et les bienfaiteurs d'écoles libres s'adressent à l'Ecole Normale pour avoir des professeurs et des directrices. L'œuvre, discutée d'abord, est maintenant comprise et approuvée de tous.

L'œuvre est donc florissante, mais elle est lourde d'un budget de 60,000 fr., et des agrandissements s'imposent. Aussi Mme Daniélon fait-elle le plus chaleureux appel à ceux qui voudront bien l'aider par un don, par la fondation d'une bourse, ou mieux encore en entrant dans l'Association des Amis de l'Ecole Normale Libre, laquelle compte déjà plus de deux cents membres. L'Association comprend des membres fondateurs (500 fr. par an) ; des membres bienfaiteurs (100 fr. par an) ; des membres adhérents (20 fr. par an). Ajoutons qu'un grand nombre des personnes présentes ont tenu à se faire inscrire immédiatement. En terminant, Mme Daniélon a annoncé la création d'un Comité de Propagande destiné à recueillir des souscriptions en faveur de l'Ecole Normale Libre, à lui attirer des amis, des collaborateurs et des élèves.

———— ·:· ————

Secours mutuels. — Voici la liste des nouveaux membres actifs de notre Société pour le semestre janvier-juin 1910 :

MM. Pittet, Pierre, instituteur, à Mézières ; Bondallaz, Gabriel, à Cutterwyl ; Helfer, Max, à Fribourg ; Grandjean, Félix, à Grattavache ; Huguenot, Victor, à Arconciel ; Schwab, Gottlieb, à Ferpicloz ; Helfer, Gottlieb, à Fribourg ; Komminoth, Jacob, à Kessibrunnholz (Ueberstorf) ; Crausaz, Léon, à Fribourg ; Tinguely, Joseph, à Autigny ;

Mlles Overney, Léonie, maîtresse de coupe, à Fribourg ; Gutknecht, Adèle, à Fribourg ; Helfer, Hedwige, à Fribourg.

Il est tout naturel que nous ne puissions plus présenter des listes cossues de nouveaux membres comme il nous a été donné de le faire les premiers semestres de l'existence de notre Société. La raison en est bien simple : le nom mutualiste a envahi presque tous les rangs du corps enseignant :

En ce qui concerne les membres honoraires, nous avons le précieux avantage de pouvoir enregistrer les noms de quelques personnalités bien sympathiques au corps enseignant :

MM. Brunhes, professeur et recteur de l'Université ; Beck et Decurtins, professeurs ; Ernest Weck, syndic de Fribourg et député ; Romain Weck, directeur de banque et conseiller communal, à Fribourg ; Colliard, rév. curé à Dompierre.

POUR LE COMITÉ DE DIRECTION :

BARBEY, F., *prés.*

Acquisitions récentes du Musée pédagogique.

Trénard Frédéric. — La comédie à l'école. Recueil de pièces à l'usage de la jeunesse. Paris. Cornély et Cie. XXVII 33.

Bouchoz Maurice. — Cinq pièces en un acte. Paris. Cornély et Cie. XXVII 32.

Charot Mederic. — Pour l'art et pour le bien. Théâtre de jeunes gens. Monologues, récits, saynètes, comédies. Paris, Cornély et Cie. XXVII 34.

Makovitch Marglie. — Pièces à jouer et à dire, pour les jeunes filles. 2 fasc. Paris. Ed. Cornély et Cie. XXVII. 35.

Sauer-Tozza. — Grammaire italienne. Paris. Jules Gross. 1908. XXXVI 30.

Pomologie populaire romande. — Description de cinquante fruits moulés. Fédération des sociétés d'horticulture. XXVII 36.